

INÉGALITÉ, PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE : RÉFLEXION CONCEPTUELLE SUR DES « NOTIONS DE LA VIE COURANTE »

GÉRARD BOISMENU

G. Boismenu,
« Inégalité, pauvreté et exclusion sociale :
réflexion conceptuelle sur des "notions de la vie courante" »,
dans C. Zumello et P. Zagefka (dir.), *Égalité/Inégalité(s) dans les Amériques*,
Éditions de l'Institut des Amériques, Paris, 2009, p. 67-80.

INÉGALITÉ, PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE : RÉFLEXION CONCEPTUELLE SUR DES « NOTIONS DE LA VIE COURANTE »

Le thème de l'inégalité fait office d'une *bay-window* nous plongeant, à distance, dans un panorama aux lignes peu mouvementées et aux teintes souvent douces. La croissance de la richesse des dernières décennies jetterait dans l'ombre les aspérités du relief et des accidents de terrain. Peut-on encore s'émouvoir devant ceux qui sont laissés pour compte dans la distribution de cette richesse, alors que cette dernière tire vers le haut sans distinction? Partant de là, la comparaison avec des périodes historiques précédentes ne saurait qu'être avantageuse à ceux qui seraient en rade. Mais un second regard plus attentif permet de repérer les fortes dénivellations, peu importe le point de référence : sommets et cols, pics et falaises font contraste et brisent la ligne d'horizon. On peut supposer que l'inégalité découle d'un principe naturel. Ce qui heurte, mise à part la dissymétrie des extrêmes, c'est l'état de ceux qui se trouvent à l'un des pôles. Au-delà du choc moral, ce qui compte c'est la capacité d'appréhender cette réalité, non seulement par le traçage des contours, mais par la saisie de la nature du phénomène et son épaisseur.

Sans égard pour l'analogie topographique, les termes « inégalité », « pauvreté » et « exclusion » sont utilisés pour traduire ou désigner les fortes disparités des conditions d'existence des populations dans nos sociétés. Les trois termes sont plutôt polymorphes, tantôt investis d'une charge conceptuelle formalisée, tantôt faisant référence intuitivement au « sens commun savant ». Dans ce dernier cas, ils y gagnent

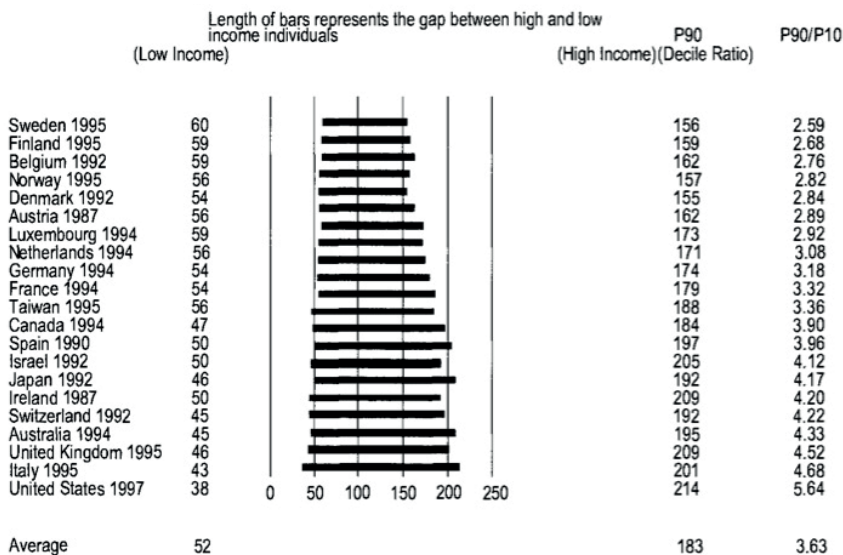
en puissance évocatrice, mais au prix d'un déficit de précision. Le sens proposé à ces termes peut être exclusivement économique ou, éventuellement, juridique, alors que la discussion des réalités qu'ils désignent semble s'ouvrir sur une réalité multidimensionnelle. Dans ce chapitre, je ne nourris pas l'ambition de tirer au clair ces notions, mais plutôt de distinguer, en les cernant, la nature des phénomènes que l'on prétend désigner par ces notions. L'exercice consiste à dégager les acceptions qui apparaissent les plus pertinentes pour l'analyse, tout en ayant le souci de les distinguer. De même, la discussion sera illustrée par le repérage statistique qui permet de proposer les indices propres à donner la mesure de ce dont on parle. Il m'apparaît important de souligner que le sens donné aux notions relève, pour une part, de l'appréciation subjective des choses et donc d'une vision politique, voire morale de la société, mais aussi de montrer que l'ampleur et la physionomie des disparités sont façonnées dans le creuset social et politique. En ce sens, la place et le rôle de l'intervention publique sont parties prenantes de la dissemblance dans les conditions d'existence des grandes catégories de population, y compris dans les sociétés dites développées et fortes créatrices de richesse.

LE NIVEAU DE VIE : CE QU'IL RÉVÈLE ET CE QU'IL CACHE

Le bien-être économique se révèle indirectement et de façon assez grossière lorsqu'on essaie de le comparer d'un pays à l'autre [Smeeding et Rainwater, 2002]. Au plan de la richesse par habitant, les États-Unis sont certainement le pays le plus riche, mais on ne peut en déduire que la population américaine est la plus riche. L'étude comparée de la distribution du revenu monétaire disponible, après transferts sociaux et impôt positif et négatif, révèle une image qui va à l'encontre de l'intuition supportée par le sens commun. Parmi treize pays développés, les États-Unis arrivent nettement en tête pour le niveau de vie, compris en termes de produit national brut par habitant. En considérant un indice 100 associé aux États-Unis, la position relative des pays va de 85 à 65, soit de la Suisse à la France, la moyenne des pays se situant à un indice de 76. Donc : position de tête incontestée des États-Unis.

C'est parallèlement le pays où l'inégalité dans la distribution des revenus est la plus prononcée parmi les pays de développement comparable. L'inégalité n'est pas l'apanage des États-Unis, mais c'est le pays qui a la distribution la plus inégale pour le revenu des ménages parmi les vingt et un pays retenus à des fins comparatives, alors que la Suède connaît la situation la plus égalitaire. Dans l'ensemble, les pays scandinaves et du Benelux ont la distribution des revenus la plus égalitaire, suivis des pays d'Europe continentale, qui sont dans une position moyenne, et, au pôle opposé, on retrouve le Royaume-Uni et l'Italie, qui s'approchent de la position extrême des États-Unis. Pour en prendre la mesure, l'écart des revenus des personnes entre la strate des revenus les plus bas (10 % et moins) et la strate des revenus les plus hauts (90 % et plus), exprime la distance sociale entre les mieux et les moins bien nantis de la société. Le ratio moyen est de 3,63 alors que les États-Unis, bons derniers (ou premiers?), se situent à 5,64 et l'opposé, la Suède, à 2,59.

Tableau 1. « Distance sociale » : Comparaison de vingt et un pays pour le revenu relatif, dans les années 1990 (ratios de déciles pour le revenu disponible ajusté, en pourcentage de la médiane de chaque pays)



Source: Smeeding et Rainwater, 2002, p. 18.

Le fossé entre les plus riches et les plus pauvres se révèle de façon lumineuse lorsqu'on s'intéresse à la situation économique des enfants en fonction de leur positionnement dans les strates de revenus. Les enfants de milieux aisés et de classe moyenne bénéficient aux États-Unis d'une situation enviable par comparaison aux enfants de situations similaires de douze autres pays développés (données de la fin 1990). Cependant, les enfants de familles de bas revenu aux États-Unis écotent doublement, à la fois en termes absolus et en termes relatifs. Non seulement ils connaissent un écart très important dans la distribution des revenus qui est à leur très net désavantage, mais, dans tous les cas, la situation de cette même catégorie dans les douze autres pays est au moins à 25 % plus avantageuse.

La question de la richesse pose nécessairement la question de sa répartition et, dans la foulée, de l'inégalité de celle-ci et des conditions d'existence que cela suppose. En 1998, le cinquième des familles avec les revenus les plus faibles aux États-Unis recevait 4,2 % du revenu total, alors qu'à l'opposé, le cinquième des familles se situant au sommet comptait pour 47,3 % de tous les revenus [Burtless et Smeeding, 2001, p. 37-39]. Au Canada, on constate un même ordre de grandeur [National Council, 2004, p. 125]. Depuis 1970, la part des revenus touchés par 20 % des familles au bas de l'échelle s'est rétrécie alors qu'elle s'accroissait à l'autre extrémité. Si bien que, de la fin des années 1960 à la fin des années 1990, on constate que l'inégalité s'est accentuée de 25 % (coefficient Gini). Ce mouvement n'est pas sans parallèle, mais on est loin de l'uniformité. L'accroissement de l'inégalité dans la répartition des revenus, bien que réel, connaît une grande diversité selon les pays [Atkinson, 2001, p. 436 et suiv. ; Politiquessociales.net, dossier tableau 2]. Mais peut-on en conclure que cette inégalité, qui se confirme et s'affirme, se traduit par une pauvreté accrue? On pourrait imaginer, en principe, qu'une inégalité accrue puisse être associée à une amélioration des conditions de vie des personnes au bas de l'échelle, pour autant que la croissance des revenus totaux est suffisamment forte. Avons-nous bien affaire à ce cas d'école? Pour avancer sur cette question, il faut savoir ce que l'on désigne lorsque l'on opère le passage de l'inégalité à la pauvreté.

UNE PAUVRETÉ PEUT EN CACHER UNE AUTRE

L'attention portée à l'inégalité est souvent inspirée par la démarche des économistes qui s'intéressent à la globalité de la distribution sans introduire de distinctions qui imposent des jugements de valeur et une certaine forme de normativité [Verger, 2005, p. 11], lesquels sont associés plus facilement aux notions de pauvreté et d'exclusion. La première découle spontanément du souci pour ce qui se passe au bas de l'échelle de la distribution. Posée en ces termes, l'analyse peut se concentrer sur une analyse statistique de la pauvreté. Toutefois, cette analyse ne saurait suffire et, de toute manière, impose des choix aussi bien au plan conceptuel qu'au plan de l'instrumentation. La prise en compte de la pauvreté dans des termes qui la dégagent de sa gangue économiste conduit à soulever la question du rapport des populations jugées pauvres à l'ensemble de la société, c'est-à-dire du lien social encore possible ou menacé avec les laissés-pour-compte du modèle de développement contemporain. Sur ce registre, c'est la capacité d'évaluer et de qualifier la distanciation, la disqualification, la désaffiliation, soit l'exclusion sociale d'une partie significative de la population qui est marginalisée, qui est posée comme enjeu analytique [Schnapper, 1996; Mazel, 1996]. Ce déplacement mérite que l'on s'y arrête. Il est certainement, pour une part, le produit des limites associées à la notion de pauvreté ou, autrement dit, de la volonté de donner consistance et épaisseur à la situation non seulement économique, mais aussi sociale et politique, qui est celle de la pauvreté. C'est précisément le terrain où prend forme la notion d'exclusion sociale.

L'analyse statistique de la pauvreté est devenue une information courante de l'analyse sociale. Pour autant, il n'y a pas de véritable définition de la pauvreté qui rallierait les chercheurs [Verger, 2005, p. 11]. La pauvreté est une notion complexe, faisant référence à une réalité multidimensionnelle. On peut la voir sous un angle mettant en relief les circonstances matérielles (niveau de vie, privation) ou la position économique (répartition de la richesse, inégalité) ou les relations sociales (dépendance, insécurité, défaut de capacité) ou encore dans une perspective normative (privations inacceptables). Cela faisait dire à Verger [2005, p. 13] que « la définition de la pauvreté échappe au seul domaine de la science : définir un pauvre est souvent un acte

politique, normatif, empreint de toute une série de conventions ». Diverses approches existent et demandent à être mieux circonscrites et opérationnalisées [Spicer, 2004, p. 432]. Ce que nous tenterons de faire en partant du terrain d'abord économique, quand la pauvreté est posée en termes de revenus.

La notion de pauvre fait référence dans le langage courant aux personnes qui ne sont pas riches, et très rapidement elle prend une connotation de manque. Ce manque peut être compris en termes de « avoir peu », « valoir peu » ou « avoir peu de chance » [Estivill, 2005, p. 9-10].

Ce manque, posé sur le registre de l'avoir, nous amène à traiter de la pauvreté monétaire, définie par le revenu disponible, après impôt, des ménages [OCDE, 2005, p. 2]. Mais quel en serait le seuil ? La pauvreté serait absolue lorsque les revenus disponibles ne permettraient pas de satisfaire une norme de consommation établie en fonction de besoins de première nécessité, tels la consommation alimentaire, l'habillement et le logement définis selon des standards minimaux. Cette approche, qui est retenue aux États-Unis, par exemple, et plus largement dans plusieurs pays anglo-saxons, met en évidence ce que l'on pourrait appeler le dénuement des individus dans une société donnée [Estivill, 2005, p. 9-11]. À ce titre, si on prend les revenus comme un indicateur valable pour cerner cette pauvreté — même s'il reste unidimensionnel [Spicer, 2004, p. 435] —, on doit constater que « la pauvreté absolue a reculé en moyenne dans les pays de l'OCDE de plus de 40 % entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990, et de 25 % supplémentaires dans les cinq années qui ont suivi » [OCDE, 2005, p. 2]. Mais cette compréhension basée sur le minimum vital suffit-elle pour saisir les conditions sociales d'existence des personnes en marge des conditions de vie normales dans une société donnée ?

Cette question inspire une vision moins minimaliste de la pauvreté, en mettant en relief également les manques indispensables à la participation à une société spécifique, soit historiquement datée [Mazel, 1996, p. 45-48]. Le Conseil européen a retenu cette lecture (en 1984), en considérant comme pauvres les personnes dont les

ressources font qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État où elles vivent — que ces ressources soient matérielles, culturelles ou sociales [Verger, 2005, p. 11]. On peut y voir une référence directe à l'inégalité sociale et, en même temps, à des incapacités ou privations de possibilité concrète d'insertion dans le cours de la société d'appartenance. Si cette pauvreté ne découle plus du normatif (avec la définition du minimum vital), elle fait appel à l'arbitraire dans la désignation du seuil au-dessus duquel s'amorcent les trajectoires négatives.

La notion de pauvreté relative, qui découle de cette démarche, désigne les personnes ou familles dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la majorité de la population, soit à un certain niveau de vie réputé normal [Verger, 2005, p. 15]. Il appartient d'établir un seuil de revenu qui délimite la pauvreté relative, seuil qui est calculé en pourcentage du revenu moyen ou médian (généralement) des personnes (ou des ménages). Ce seuil sera situé à 40, 50 ou 60 % du revenu médian, selon l'estimation (arbitraire) qui paraît correcte. Par la pauvreté relative, on entend témoigner du « degré de privation des biens et services couramment consommés dans une société donnée » [OCDE, 2005, p. 2]. De cette façon, la pauvreté fait référence non seulement à des ressources permettant une consommation x , mais tout autant à la capacité que permettent ces ressources matérielles de participer pleinement à la société [Burtless et Smeeding, 2001, p. 28].

La pauvreté relative, repérée par un seuil fixé en termes de proportion du revenu médian, est « un construit hybride » : « ni vraiment indicateur de pauvreté, ni vraiment indicateur d'inégalité, même s'il se rapproche davantage des mesures d'inégalité que de celles de pauvreté absolue » [Verger, 2005, p. 15]. L'idée de la capacité ou, inversement, de la privation (deprivation) est présente en creux dans cette notion de pauvreté relative et s'ouvre sur une insuffisance de ressources non seulement au plan monétaire et de la consommation, mais aussi au plan du statut social (relations, santé) et de la participation à la culture dominante (éducation, formation) [Mazel, 1996, p. 48].

UN PAYS RICHE DE PAUVRES

Un coup d'œil panoramique permettant de considérer plusieurs pays met en évidence l'importance relative des taux de pauvreté aux États-Unis et donne la mesure des effets de la lutte contre la pauvreté que l'on y mène. En comparant les données du Luxembourg Income Study (LIS), il se dégage que les taux de pauvreté aux États-Unis sont les plus élevés, quels que soient les indicateurs retenus pour la pauvreté absolue ou pour la pauvreté relative.

Tableau 2. Taux de pauvreté absolue pour les pays de l'OCDE en 1994-1995, en prenant le seuil de pauvreté des États-Unis

Nation	Year	Poverty Rate (%)
Australia	1994	17.6
United Kingdom	1995	15.7
United States	1994	13.6
France	1994	9.9
Canada	1994	7.4
Germany	1994	7.3
Netherlands	1994	7.1
Sweden	1995	6.3
Finland	1995	4.8
Norway	1995	4.3
Luxembourg	1994	0.3
Overall Average		8.6

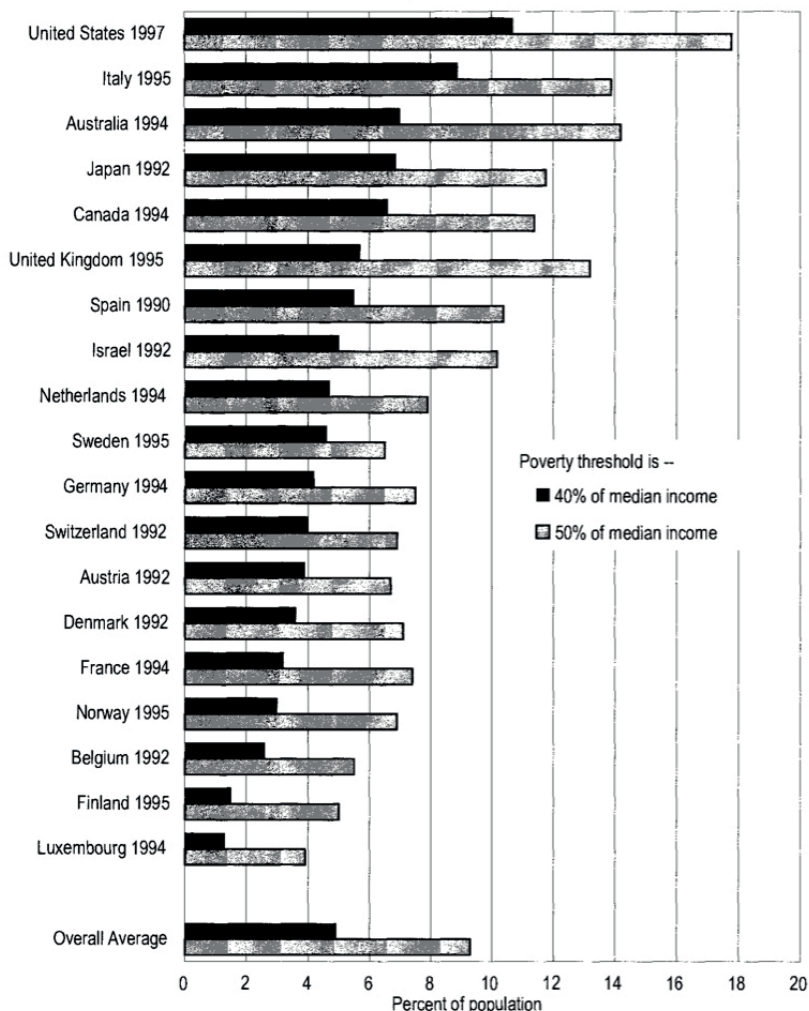
Source: Smeeding *et al.*, 2000, p. 31.

En raison du fait que les États-Unis sont une société fortement inégalitaire dans la distribution des revenus et que le revenu moyen y est le plus élevé des pays industrialisés (30 % de plus que la moyenne de dix autres pays industrialisés), on pourrait estimer qu'il n'y a pas lieu d'être surpris du très fort taux de pauvreté relative – cette dernière notion révélant pour une bonne part l'inégalité économique et sociale. Mais en raison de ces considérations le taux fort élevé de pauvreté absolue devient d'autant plus troublant. Le taux de pauvreté absolue est de 13,6 % (données pour le milieu des années 1990), soit derrière l'Australie (17,6 %) et le Royaume-Uni (15,7 %), mais très nettement au-dessus de la moyenne des dix pays autres considérés (5,5 points

de pourcentage au-dessus de la moyenne qui est à 8,1 %) [Smeeding et al., 2001, p. 162-169].

La pauvreté relative, qui est la variable la plus couramment utilisée dans les pays développés, présente une image encore plus négative de la situation américaine. Même si l'indicateur le plus souvent utilisé pour mesurer la pauvreté relative est celui de 50 % du revenu médian (et même 60 %), la barre des 40 % semble plus proche du seuil de pauvreté pratiqué aux États-Unis. En retenant ce dernier seuil, sur dix-neuf pays recensés, les États-Unis font mauvaise figure avec le plus fort taux de pauvreté relative, à 10,7 % — soit nettement plus du double de la moyenne de tous les pays qui se situe à 4,8 %. Si on déplace le seuil à 50 % du revenu médian, les taux de pauvreté augmentent évidemment, mais le positionnement relatif des pays change assez peu [Smeeding et al., 2001, p. 173].

Tableau 3. Taux de pauvreté relative de pays industrialisés, au cours des années 1990



Source: Smeeding *et al.*, 2000, p. 35.

La pauvreté a régulièrement diminué après la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au début des années 1970. Au cours des vingt-cinq années qui suivent, le taux de pauvreté officiel augmentera de 15 %. Les mesures sociales ont joué pleinement dans la diminution d'abord

enregistrée, mais n'ont plus cet effet ; parallèlement, la seule croissance économique ne semble pas pouvoir enrayer à elle seule la tendance à la hausse de la pauvreté. Les politiques publiques redeviennent tout à fait centrales pour enrayer et renverser cette tendance [Burtless et Smeeding, 2001, p. 64-66]. Outre les États-Unis (10,7 %) qui sont au sommet, on retrouve davantage les pays anglo-saxons (Australie 8,9 %, Canada 6,6 % et le Royaume-Uni 5,7 %) du côté des taux élevés de pauvreté relative, alors qu'à l'opposé, l'Europe continentale et les pays scandinaves ont généralement des taux inférieurs à la moyenne des pays (4,8 %) et assez souvent bien inférieurs (Norvège 3 %, Autriche 2,8 %, Finlande 2,1 %, Belgique, 1,9 %). Sur un mode très descriptif, les pays avec les taux de pauvreté les plus élevés (États-Unis, Canada, Australie, Italie, Espagne et Japon) participent à l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : pays à haut niveau d'inégalité dans la distribution des revenus, géographiquement grands et diversifiés ou avec un État social moins développé. Cette constatation sommaire n'épuise pas la question, mais ajoutons que les faibles taux de pauvreté sont enregistrés dans des pays plus petits, fortement développés et avec des mesures de protection sociale plus généreuses (Europe continentale et Scandinavie). On peut ajouter que les pays qui ont une structure salariale plus égalitaire ont tendance à avoir un taux de pauvreté relative plus faible parmi les adultes en âge de travailler et parmi les enfants [Smeeding et al., 2001, p. 171-175].

La pauvreté relative, repérée en termes de 40 % du revenu médian, se rapproche de la pauvreté absolue ; c'est pour cette raison qu'elle est située généralement à 50 % du revenu médian et même à 60 % du revenu médian. Si on retient l'indicateur de 50 %, on voit déjà les taux exploser. Sur dix-huit pays, le tiers enregistre des taux de 10 % et plus (les États-Unis avec 17,8 %), alors que les pays le plus près de cette charrette marquent la distance par au moins deux points de pourcentage, si bien que généralement les pays enregistrent entre 5 et 8 % de pauvreté relative.

Cette mesure reste assez fruste, car elle est centrée sur le revenu des personnes et ne rend pas compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté. Il s'agit d'une petite fenêtre pour saisir la question sous l'angle de la capacité ou de la privation des ressources permettant de

participer aux réseaux sociaux et au mode de vie ambiant d'une société donnée. La frontière, définie à l'aide de l'indicateur un peu fruste dont nous parlons, sous-entend qu'en deçà de ce seuil cette insertion est compromise par l'addition de trajectoires négatives.

LA « PRIVATION » ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La réflexion sur la perte de capacité et la privatisation de ressources pour s'insérer correctement dans les réseaux sociaux « normaux » a permis de développer la notion de « privation de ressources », privation comprise ici comme un calque du terme anglais « *deprivation* ». Prenant acte du déplacement allant de la pauvreté absolue vers la pauvreté relative, on note que la pauvreté monétaire et l'incapacité de satisfaire les besoins fondamentaux conduisent à se pencher sur la privation de ressources et sur l'exclusion sociale. Or, la privation de ressources correspond à une privation involontaire de biens et services qui sont réputés communs dans la société d'appartenance des personnes. Cette notion est plus restrictive que celle d'exclusion que nous verrons plus loin. Les indicateurs de cette privation cernent le style de vie et se regroupent autour des notions telles que les conditions de santé, les contraintes financières, les conditions d'habitation et l'incapacité de se procurer des biens durables (de première nécessité); cette vision multidimensionnelle de la pauvreté s'appuie à la fois sur des indicateurs monétaires et non monétaires [Muffels et Fouarge, 2004].

Ces efforts d'opérationnalisation permettent de constater que le revenu ne suffit pas à expliquer les niveaux de privation; de même, les mesures de privation sont autre chose que seulement la traduction de la pression financière. Cette conclusion, qui porte sur une douzaine de pays européens, est aussi confirmée par une étude comparative de la Grande-Bretagne et de l'Australie [Saunders et Adelman, 2006]. Dans la mesure où la distribution de la privation de ressources ne s'explique pas seulement par l'inégalité de revenu, il faut s'intéresser à une action publique qui n'est pas circonscrite par la seule politique de revenus. Les politiques d'emploi, de santé, d'éducation et d'habitation sont tout aussi pertinentes. Les similitudes avec le traitement de l'exclusion apparaissent de nouveau, c'est-à-dire non seulement

pour la compréhension du phénomène, mais aussi pour les politiques à engager [Muffels et Fouarge, 2004].

L'EXCLUSION : LA RECHERCHE DU LIEN SOCIAL

La « vie appauvrie », et non seulement la pauvreté mérite un traitement qui tienne compte des diverses facettes d'une rupture des liens sociaux ou d'un « décrochage » des populations laissées-pour-compte dans son rapport à la société. La perte de capacité et les privations posent, dans leur extension, le problème de l'exclusion sociale.

Cette notion d'exclusion sociale émerge en France au milieu des années 1970 pour témoigner d'une situation préoccupante qui devait pourtant être du domaine de l'« impensable » du système de protection sociale. Moins à un état qu'à un processus, la notion fait référence à la dynamique sociale qui engendre ces laissés-pour-compte du développement économique contemporain, dynamique qui, contrairement à une pauvreté intégrée ou, par la suite, à une pauvreté marginale, fait éclore une pauvreté disqualifiante [Paugam, 2005]. Il ne s'agit plus seulement de compter, repérer, caractériser cette nouvelle pauvreté, mais bien de comprendre les processus de disqualification et de saisir leur portée, notamment aux plans de l'identité et des aspirations des populations précarisées [Da Cunha, 2004, p. 29 et suiv.]. La place dans la hiérarchie sociale n'est pas négligeable, mais c'est le rapport à la société qui est mis en relief par une interrogation sur le degré d'intégration et de participation dans la société. Cette interrogation est d'autant plus capitale avec le chômage de longue durée et la précarité de masse.

L'exclusion témoigne des désavantages pour les ressources personnelles, non seulement au plan économique et social, mais aussi au plan de l'insertion sociale et politique. Les termes de disqualification, de désaffiliation ou de désinsertion cherchent, d'une façon ou d'une autre, à exprimer un processus de perte d'intégration sociale, en particulier dans la sphère du travail, mais aussi dans les réseaux de solidarité primaire et formelle [Aurès, 2000, p. 7 et suiv.].

Nouvelle figure de la pauvreté, l'exclusion désigne des situations de grande fragilité économique, de perte de lien au travail et d'isolement, mais aussi de perte d'autonomie d'autant plus mal supportée qu'elle s'accompagne d'une perte de sens, d'une incapacité à se situer dans le présent et à se projeter dans l'avenir. [Da Cunha, 2004, p. 43.]

On en est à traiter de l'inclusion sociale (ou de la cohésion sociale) ainsi que de la citoyenneté.

L'utilisation de cette notion d'origine française s'est rapidement généralisée, notamment sous l'influence des organismes de l'Union européenne [Daly, 2004; Atkinson et Davoudi, 2000]. La bonne fortune de son emploi n'est pas sans soulever quelques interrogations. Notion fourre-tout, elle est investie d'une pluralité de sens et sert à des usages hétérogènes. Son appropriation multiple rend cette notion suspecte, mais il est pour autant difficile de la soustraire au fonds lexical de la sociologie contemporaine, d'autant qu'elle prend une connotation et acception anthropologique et/ou philosophique [Davies, 2005]. Karsz souligne [2004, p. 21] qu'il faut croire que cette notion fonctionne bien « à condition de ne pas trop s'arrêter sur sa définition ou à condition de la considérer comme évidente et connue ».

On peut en effet avoir un jugement tranché et sans appel sur le statut de la notion, en soulignant qu'elle est dépassée, sans avenir scientifique et juste bonne pour le sens commun. Mais elle subsiste sans doute parce que, au-delà du vocable, elle tente de rendre compte, d'exprimer, de faire jaillir des phénomènes, répétitifs et aigus, qui se manifestent comme autant de formes de mise en marge sociale et de dénégation de l'existence sociale de populations importantes, d'où sa vitalité ou celle de toute autre étiquette de remplacement [Châtel et Soulet, 2001]. Ce quasi-concept est une construction mentale hybride. Bien qu'elle soit fondée partiellement sur une analyse des données de la situation (d'où un certain réalisme et une légitimité découlant de l'usage de méthodes scientifiques), en même temps, elle conserve une indétermination qui la rend adaptable aux différentes situations et assez flexible pour répondre aux aléas de l'action politique [Bernard, 1999, p. 47 et suiv.]. D'où l'ironie de cette boutade : « L'exclusion : faux concept, vrai problème » [Karsz, 2000].

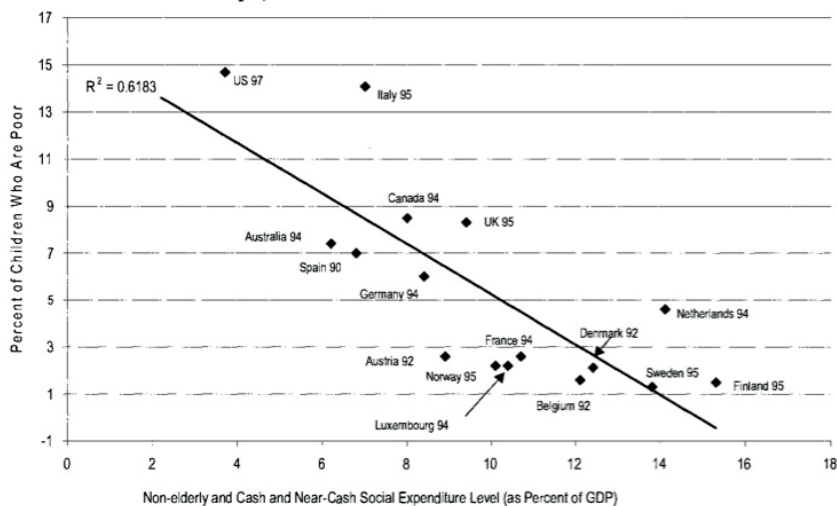
Le parcours, qui permet de se déplacer de la notion de pauvreté, absolue ou relative, à celle de privation de ressources, puis à celle d'exclusion sociale, couvre la triple signification qu'annonce une compréhension multidimensionnelle : avoir peu, valoir peu et avoir peu de chance [Estivill, 2005, p. 10]. L'approche en termes d'inégalité et de pauvreté permet de traiter davantage de la première dimension, celle de la privation porte sur les première et deuxième dimensions, alors que celle de l'exclusion, sans nier la première, se penche particulièrement sur les seconde et troisième dimensions. C'est donc dire que les notions d'inégalité, de pauvreté, de privation et d'exclusion sociale se recouvrent partiellement tout en se distinguant, elles s'interpénètrent tout en étant complémentaires, pour traiter des territoires différents d'un paysage d'ensemble [Mitchell et Shillington, 2002, p. 2 et suiv.]. La notion d'exclusion soutient l'approche la plus large, en mesure de cerner la situation économique et du travail, la capacité de s'inscrire dans les réseaux sociaux et le mode de vie sociale, l'insertion sociale et, finalement, les droits sociaux et l'exercice de la citoyenneté. Cette notion interroge les rapports sociaux sous l'angle des processus d'inclusion et d'exclusion de populations de plus en plus importantes laissées en marge, bien qu'encadrées institutionnellement. La perspective multidimensionnelle n'est pas sans poser des enjeux particulièrement délicats pour l'opérationnalisation de la recherche appliquée [Lefebvre et al., 2005 ; Estivill, 2005, p. 37-62].

LE POLITIQUE ET LA CONSTRUCTION DE LA MARGINALITÉ

Cette démarche d'ensemble visant à cerner et discerner les fragments du paysage global de la marginalité doit considérer les pouvoirs publics comme partie prenante du phénomène. La question peut se poser de la façon suivante : sous quel angle doit-on considérer la place du politique dans la constitution de la marginalité sociale ? En reprenant les principales étapes du raisonnement, la pertinence du politique s'impose, au moins en termes de corrélation ou de coïncidence entre l'action publique et des manifestations diverses de cette marginalité de franges importantes de la population.

Constatant la tendance à l'accroissement des inégalités de revenu et, concurremment, une variation assez diversifiée selon les pays, Atkinson [2001] note que l'on peut interpréter le mouvement comme un produit d'un changement externe (effet du changement technologique contre les travailleurs sous-qualifiés ou fruit de la mondialisation et de la concurrence des pays nouvellement industrialisés). On peut aussi — et c'est l'interprétation qu'il privilégie — y voir un effet socialement produit par des facteurs internes permettant un déplacement d'une régulation répondant à une norme redistributive des salaires vers une régulation dominée par les forces du marché. D'où le rejet d'une interprétation basée sur la fatalité externe. D'ailleurs, il note que l'inégalité des revenus, qui est plus accusée aux États-Unis qu'au Canada, s'accroît nettement dans le premier pays, alors que cette croissance de l'inégalité est plus faible dans le deuxième au cours des décennies 1980 et 1990 [PolitiquesSociales.net, 2006]. Cette évolution est remarquable quand on songe que ces deux pays partagent une très longue frontière, entretiennent des flux commerciaux considérables et participent à une forte intégration notamment dans le cadre de l'ALENA [Atkinson, 2001, p. 434].

Tableau 4. Relation entre les dépenses sociales en espèces et les taux de pauvreté des enfants dans seize pays industrialisés, années 1990



Source: Smeeding *et al.*, 2000, p. 37.

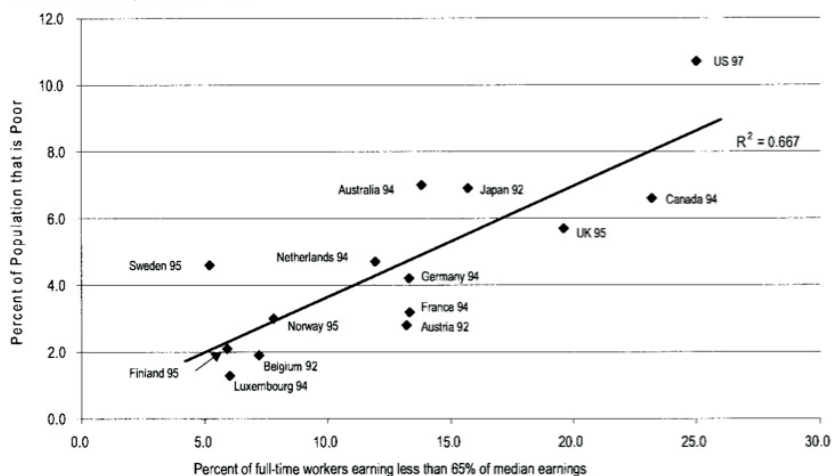
Par ailleurs, la mondialisation économique ne permet pas d'expliquer la distribution inégale des revenus des ménages, ni la redistribution fiscale et encore moins la distribution du revenu disponible (échantillon de douze pays) [Mahler, 2004]. Certaines variables sociopolitiques internes ont cependant un impact : pensons au mode coordonné d'établissement des salaires et à la densité syndicale. Cela met en lumière l'importance et la formalisation des rapports de force dans la société comme une dimension cruciale pour comprendre le phénomène de l'inégalité ; de ce fait, ce sont les facteurs internes de nature sociopolitique qui sont mis en avant.

Les travaux sur la pauvreté vont dans le même sens. La différence des taux de pauvreté entre les pays est liée au niveau et à la configuration du filet de sécurité sociale. Les taux de pauvreté des ménages vont de 15 à 25 % sur la base de la redistribution primaire du marché, mais oscillent entre 1,8 à 10,9 %, une fois pris en compte les transferts et l'effet de la fiscalité. Les États-Unis sont à un extrême avec 10,9 % de pauvreté, et la Suède à l'autre, avec 1,8 %. Les pays anglo-saxons partagent une situation comparable (environ 6 %) alors que les deux autres pays européens pour lesquels nous avons des données se situent à environ 3,5 % [Smeeding et al., 2001, p. 178]. On peut nettement établir une relation positive entre les dépenses sociales (pourcentage du PNB) et la réduction de la pauvreté. Il en va de même pour l'importance relative de la pauvreté des enfants. Le nombre de pays considérés est plus important et la courbe est particulièrement nette.

Malgré un revenu moyen comparable ou plus élevé aux États-Unis que dans une dizaine d'autres pays industrialisés, la pauvreté y est plus importante car les personnes à faible revenu se situent à un niveau nettement plus bas qu'ailleurs. Cela est dû à un marché du travail très déprécié pour les travailleurs sans qualification, mais aussi à des prestations publiques limitées. Notamment, l'association est étroite entre la présence de travailleurs salariés à très faible revenu et les taux nationaux de pauvreté. Le phénomène des travailleurs pauvres n'a pas du tout le même poids d'un pays à l'autre. On peut dire qu'aux États-Unis une partie significative des personnes pauvres est inscrite sur le marché du travail et donc n'est pas disqualifiée ou en marge de l'organisation de la production. On peut conclure que la distribution

du revenu salarial ainsi que les prestations sociales affectent fortement la pauvreté. Et la relation entre les faibles salaires au bas de l'échelle et la pauvreté est directe et évidente.

Tableau 5. Relation entre les faibles salaires et les taux de pauvreté dans quatorze pays industrialisés, années 1990



Source: Smeeding *et al.*, 2000, p. 36.

L'analyse de la pauvreté à travers le cycle de vie des personnes montre une évolution fort significative. Les jeunes sont beaucoup plus vulnérables dans la période récente alors que les personnes âgées échappent pour la plupart à la pauvreté. La grande pauvreté des enfants (ou des familles avec enfants) est d'abord un problème anglo-américain et les personnes âgées bénéficient d'une situation qui est largement tributaire du type de politique de retraite qui est pratiqué. Les pays d'Europe du Nord et le Canada enregistrent des améliorations considérables sur ce plan, alors que les États-Unis sont restés en retrait. En d'autres termes, l'orientation et l'importance des politiques sociales constituent une variable de premier ordre pour expliquer les variations de l'état de la pauvreté à travers le temps et entre les pays [Kangas et Palme, 2000, p. 349 et suiv.]. Plus largement, le système institutionnel, qui est mis en place avec le développement de différents types d'État social, entretient un lien étroit avec l'inten-

sité à laquelle la pauvreté frappe la population [Maître et al., 2005 ; Jeandidier et Albiser, 2002].

Dans la foulée, il ressort que les familles dans un État social entretiennent une relation différenciée avec la réalité de la pauvreté et de l'exclusion. Pareillement, la conception du problème, la définition des priorités et la logique d'intervention connaissent une forte modulation selon ces familles, bien qu'il puisse y avoir une entreprise de coordination des efforts au sein de l'Europe. Dans bien des cas, les dispositifs peuvent sembler similaires, mais sont déployés pour un usage dont la portée est distincte [Choffé et al., 2001, p. 17-25]. Tout cela montre que les arbitrages politiques et les formes institutionnelles sont consubstantielles aux questions traitées, telles l'inégalité, la pauvreté et l'exclusion, car sans être à l'origine de ces phénomènes, elles les accompagnent et influent sur leur ampleur, leur modulation et leur évolution.

Bibliographie

Atkinson A. B., « A Critique of the Transatlantic Consensus on Rising Income Inequality », *The World Economy*, vol. 24, n° 4, avril 2001, p. 433-452.

Atkinson Rob, Davoudi Simin, « The Concept of Social Exclusion in the European Union : Context,

Development and Possibilities », *Journal of Common Studies*, vol. 38, n° 3, 2000, p. 427-448.

Aurès Michel, « Trois Figures de la déliaison », in Saül Karsz (dir.), *L'Exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod, 2000.

Bernard Paul, « La Cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et politiques*, n° 41, 1999, p. 47-59.

Burtless Gary, Smeeding Timothy M., « The Level, Trend, and Composition of Poverty », in S. H.

Danziger, R. H. Haveman (dir.), *Understand Poverty*, Russell Sage Foundation et Harvard University Press, 2001.

Châtel Vivianne, Soulet Marc-Henry, « L'exclusion, la vitalité d'une thématique usée », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, 2001, p. 175-202.

Choffé Thomas et al., *Exclusion sociale et pauvreté en Europe*, La Documentation française, 2001.

Da Cunha Antonio, « Pauvreté et exclusion sociale : des concepts à leur mesure. Une approche plurielle », in Marc-Henry Soulet (dir.), *Quel avenir pour l'exclusion?*, Academie Press Fribourg, 2004, p. 29-43.

Daly Mary, *Social Exclusion as Concept and Policy Template in the European Union*, Center for European Studies, Work Paper Series, n° 135, 2004.

Davies Jonathan S., « The Social Exclusion Debate : Strategies, Controversies and Dilemmas », *Policy Studies*, vol.26, n° 1, 2005, p. 3-27.

Estivill Jordi, *Panorama de la lutte contre l'exclusion sociale*, Bureau international du travail, STEP/Portugal, 2005.

Jeandidier Bruno, Albiser Étienne, « Pauvreté des enfants et impact des transferts sociaux », *Revue économique*, vol. 53, n° 3, 2002, p. 569-579.

Kangas Olli, Palme Joakim, « Does Social Policy Matter? Poverty cycles in OECD Countries », *International Journal of Health Services*, vol. 30, n° 2, 2000, p. 335-352.

Karsz Saül, « Vous avez dit "exclusion" ? », in Marc-Henry Soulet (dir.), *Quel avenir pour l'exclusion?* Academie Press Fribourg, 2004, p. 17-28.

Karsz Saül, « L'exclusion : faux concept, vrai problème », in Saül Karsz (dir.), *L'exclusion, définir pour en finir*, Dunod, 2000, p. 99-168.

Lefebvre Mathieu, Perelman Sergio, Pestieau Pierre, « Faut-il un ou plusieurs indicateurs d'exclusion sociale? », *Revue belge de sécurité sociale*, 2005, p. 59-76.

Mahler Vincent A., « Economic Globalization, Domestic Politics, and Income Inequality in the Developing Countries. A Cross-national Study », *Comparative Political Studies*, vol. 37, n° 9, 2004, p. 1025-1053.

Maître Bertrand, Nolan Brian, Wheelan Christopher T., « Welfare Regimes and Household Income Packaging in the European Union », *Journal of European Social Policy*, vol.15, n° 2, 2005, p. 157-171.

Mazel Olivier, *L'Exclusion. Le social à la dérive*, Le Monde Éditions, 1996.

Mitchell Andrew, Shillington Richard, *Poverty, Inequality and Social Inclusion*, The Laidlaw Foundation, 2002.

Muffels Ruud, Fouarge Didier, « The role of European Welfare States in Explaining Resources Deprivation », *Social Indicators Research*, vol. 68, 2004, p. 299-30.

National Council of Welfare reports, *Poverty Profile 2001*, Gouvernement du Canada, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2004.

OCDE, « Combattre la pauvreté et l'exclusion à travers l'emploi », *Synthèses, L'Observateur OCDE*, mars 2005.

Paugam Serge, *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, Presses Universitaires de France, 2005.

PolitiquesSociales.net, 2006, *Lutte contre la pauvreté* (dossier), site consulté en octobre 2006, <http://www.politiquessociales.net/themes/lutte.html#up>.

Saunders Peter, Adelman Laura, « Income Poverty, Deprivation and Exclusion : A Comparative Study of Australia and Britain », *International Social Policy*, vol. 35, n° 4, 2006, p. 559-584.

Schnapper Dominique, « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in Serge Paugam (dir.), *L'Exclusion. L'État des savoirs*, La Découverte, 1996, p. 23-31.

Smeeding Timothy M., Rainwater Lee, *Comparing Living Standards Across Nations : Real Incomes at the Top, the Bottom and the Middle*, Social Policy Research Center, SPRC Discussion Paper, n° 120, décembre 2002.

Smeeding Timothy M., Rainwater Lee, Burtless Gary, « US Poverty in a Cross-national context », in S. H. Danziger, R. H. Haveman (dir.), *Understand Poverty*, Russell Sage Foundation/Harvard University Press, 2001, p. 162-189.

Smeeding Timothy M., Rainwater Lee, Burtless Gary, *United States Poverty in a Cross-National Context*, Luxembourg Income Study, Working Paper, n° 244, 2000.

Spicer Paul, « Developing Indicators : Issues in the Use of Quantitative Data about Poverty », *Policy & Politics*, vol.32, no 4, 2004, p. 431-440.

Vergier Daniel, « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et statistiques*, n°s 383-384-385, 2005, p. 7-45.